

Emmanuel Wallon

# Pour le droit à l'art

Les conditions d'un renouveau de la politique culturelle

samedi 23 avril 2011, par EW

Article paru dans *Pour changer de civilisation*, ouvrage collectif (préface de Martine Aubry, introduction de Christian Paul), Odile Jacob, Paris, 2011, p. 314-323.

Le modèle culturel français est attaqué sur ses deux ailes. D'un côté, l'austérité qui s'abat sur l'Europe amenuise le périmètre de l'action publique ; de l'autre, l'avidité des industriels et des marchands accentue la standardisation des loisirs et la spéculation sur les œuvres. La privatisation des réseaux et la numérisation des contenus façonnent un nouveau paysage où les acteurs traditionnels tardent à trouver leurs repères.

Révérance gardée envers André Malraux, la gauche française vante volontiers ses réalisations et ses ambitions dans ce domaine. Son programme procède des principes qu'elle tente d'associer, malgré les contradictions qui les opposent : le refus de la censure et le respect des croyances, la protection du patrimoine et la primauté de la création, la régulation de la concurrence et l'essor des industries de programme, la défense du service public et la promotion de la diversité, la revendication d'un égal accès des citoyens aux œuvres et l'encouragement des pratiques individuelles ou collectives. Le thème de la démocratisation embrasse ces différentes aspirations. [1] Les élus invoquent cette notion pour conférer une légitimité républicaine à leur intervention, mais c'est surtout le niveau des subventions qui démontre la pureté de leurs intentions aux yeux des professionnels. Nicolas Sarkozy proclame son échec, mais il pousse son administration à s'en faire le fossoyeur à force de renoncements.

## La tentation de s'en tenir aux acquis

Du temps de François Mitterrand et de Jack Lang, la France s'est couverte de bibliothèques et de conservatoires, de salles de spectacles et de musées, de centres dramatiques et chorégraphiques, de sites archéologiques et de lieux d'art contemporain, tout en s'adonnant aux plaisirs festivaliers. Le doublement des crédits du ministère de la Culture et l'accroissement plus ample encore des subventions territoriales sous l'impulsion de la décentralisation permirent de combiner des esthétiques variées, mais aussi de concilier l'impératif d'élargissement des publics avec l'exigence d'excellence avancée par les experts.

Le désenchantement pointa à la fin des années 1980, car la participation à la vie culturelle stagnait dans les couches les moins fortunées et surtout les moins instruites de la société. Une offre diversifiée n'en stimulait pas moins la demande générale de biens et de services. Les doutes gagnèrent à nouveau du terrain à la faveur de l'été 2003, quand le gouvernement laissa le patronat rogner le régime d'allocation chômage des intermittents du spectacle. Aux commandes de l'État, la droite entama un cycle de restrictions budgétaires que ne purent compenser ses appels au mécénat, suivis de peu d'effets en dépit d'une législation fiscale favorable aux entreprises donatrices. Elle a réduit en outre la puissance d'action financière des autorités locales, en leur transférant des charges obligatoires de plus en plus lourdes, en remplaçant la taxe professionnelle par des recettes moins dynamiques, en gelant le montant de

leurs dotations, puis en s'efforçant d'encadrer leurs recours à l'emprunt. Elle prétend enfin rétrécir leur marge d'initiative politique, en rabotant les compétences des départements et des régions, confiées à des conseillers territoriaux aux attributions incertaines. Malgré l'entrée en scène des agglomérations et bientôt des métropoles, les budgets culturels des collectivités ont amorcé une décrue. C'est dans ce climat dégradé que le cinquantenaire du ministère fut célébré sans panache en 2009.

Jamais l'édifice de la rue de Valois n'avait subi tant de secousses : introduction d'une batterie de critères d'évaluation quantitatifs dans le cadre des lois de finances ; intronisation d'un Conseil pour la création artistique présidé par le chef de l'État en personne, dont les propositions brouillonnes et les crédits réservés sèment le trouble dans les services ; révision générale des politiques publiques, soumettant les effectifs de fonctionnaires au non remplacement d'un retraité sur deux ; déconcentration diligentée dans le but de renforcer le pouvoir des préfets de région ; refonte des directions centrales, ramenées au nombre de trois et flanquées d'un secrétariat général à vocation transversale. Pour compléter ce tableau d'une administration déprimée, le déclin de ses moyens en valeur, mal camouflé par une légère hausse en volume en 2011, risque de s'accélérer dans le climat d'austérité consécutif à la crise et dans la quête d'un désendettement progressif de l'État.

### **L'impératif budgétaire et l'exigence de décentralisation**

Les voix ne manquent pas pour prôner le remède à ces maux : il s'agit d'augmenter l'enveloppe du ministère, toujours inférieure à 1% des dépenses de la nation. Le plaidoyer a du sens, même en période de disette. Ignorant les gains de productivité et les économies d'échelle qui bénéficient aux autres secteurs, les activités artistiques subissent une inflation supérieure à la moyenne. Dans ces conditions, la simple reconduction des crédits équivaut à une diminution nette. Quantité d'études officielles insistent sur le rôle de la créativité dans l'économie de la connaissance, attestant l'urgence de l'investissement public en faveur d'expériences qui stimulent l'imagination et l'invention.

La France et l'Europe misent sur le développement de techniques, de programmes, de produits et de prestations qui requièrent une forte concentration d'arts et de savoirs. Que ce soit vis-à-vis des touristes, des ingénieurs ou des entrepreneurs, l'attractivité des territoires et la vitalité des cités s'avèrent fortement corrélées à l'implantation d'équipes artistiques et d'opérateurs culturels. La culture n'est pas un luxe en temps de crise : c'est un atout pour en sortir, ainsi que maintes régions l'ont montré en mobilisant l'éducation, la recherche et la création au service de leur reconversion. Si impérieuse soit-elle, la progression du budget ministériel ne saurait tenir lieu de politique. Sa structure marquée par la prépondérance des institutions par rapport aux projets et l'hégémonie de Paris vis-à-vis de la province demeure quasiment inchangée depuis plus de vingt ans. Restituer des capacités d'anticipation à l'État, y insuffler de nouvelles idées, cela suppose d'élargir et de rajeunir le recrutement de ses cadres, sans le limiter aux administrateurs civils issus de l'ENA.

Les dégâts de la réforme de 2010, bouclée dans la confusion, ne tarderont pas à ébranler l'édifice de la décentralisation. Sans préjuger des corrections que les prochains gouvernements lui appliqueront pour relancer la dynamique de la démocratie locale, il faudra se résoudre à clarifier la répartition des rôles, en remettant à l'honneur le partenariat entre l'État, les communes, les métropoles, les départements et les régions. Les collectivités disposent d'une large palette d'outils juridiques pour y parvenir : attribution de responsabilités, voire d'obligations (notamment dans le domaine du patrimoine et des

enseignements artistiques), désignation de chefs de file en cas d'interventions conjointes, négociation de contrats et de conventions, constitution de groupements d'intérêt public ou d'établissements de coopération culturelle. Après une longue phase d'équipement bâti du territoire, l'heure est venue de se soucier de son aménagement humain en ateliers, studios, pépinières, abris de compagnies et résidences d'artistes, en soutenant l'emploi associatif et les solutions de mutualisation. Il restera encore à ranimer la composante culturelle de la politique étrangère, mise à mal par une réforme de style bureaucratique et une sévère diète budgétaire. Le dialogue entre les nations appelle une coopération déconcentrée et décentralisée, dans un esprit de réciprocité, sans velléité de repli sur des « zones d'influence » ou des chasses gardées.

Il faudra certes de l'argent pour relever les défis de l'éducation artistique et de la numérisation, garantir les ressources des auteurs et des interprètes, soutenir la commande et les acquisitions publiques, rattraper les retards en terme de restauration des monuments, favoriser l'insertion des jeunes diplômés. Mais c'est surtout d'idées neuves dont la gauche a besoin pour affronter les bouleversements en cours dans les processus de production, de diffusion et de réception des œuvres.

### **De l'accès aux œuvres à leur interprétation**

Frédéric Mitterrand a recyclé en slogan le mot d'ordre de « culture pour chacun » que Malraux, dans son discours du 27 octobre 1966 à l'Assemblée nationale, avait opposé à la « culture pour tous », assimilée au collectivisme soviétique. Ce concept recyclé semble fondu pour s'épandre dans l'air du temps. Il permet de contourner les vieux débats entre haute culture et culture populaire, art d'élite et consommation de masse, démocratisation et démocratie culturelles. Enrôlant sous son enseigne les procédés les plus disparates, de l'action culturelle en milieu hospitalier à la télédistribution de vidéos à domicile, il laisse miroiter aux uns la réconciliation de l'opérette et de l'opéra, aux autres la paix des braves entre le jazz et la java, et à chaque quidam la coupe d'un répertoire sur mesure. Éducation populaire, animation, action culturelle, développement culturel, pédagogie de l'art ou médiation... d'un courant à l'autre et d'une décennie à la suivante, les formules usitées pour amenuiser l'écart entre les hommes et les œuvres ont évolué sans épuiser l'originalité de chacune. Le ministre n'omet pas de rendre hommage au travail accompli en ce sens par les associations et les compagnies, sinon au sein des services de relations avec les publics des établissements de conservation ou de création. Les maigres subsides consentis pour encourager leurs démarches témoignent pourtant du peu d'intérêt qu'on leur accorde en réalité.

On peut donc sourire (ou grincer des dents) devant le projet d'orientation du ministère, daté de septembre 2010, [2] qui dénonce « l'intimidation sociale » exercée par les gardiens des règles de l'art, annexant à moindre frais l'analyse de la « domination symbolique » par Pierre Bourdieu, sans doute pour mieux justifier la stagnation des aides à la création et à la diffusion. Une hypothèse méritant discussion se profile toutefois sous cette opération de communication : les pouvoirs publics n'auraient plus pour mission première de garantir la disponibilité matérielle des « œuvres capitales de l'humanité », dont toute une gamme d'équipements subventionnés assure la diffusion à travers le pays, tandis que des dispositifs techniques autorisent la consultation de leurs répliques dans les foyers. À supposer résolus les problèmes d'éloignement géographique et d'incapacité économique, ce qui ne paraît nullement le cas, il resterait à tirer les conséquences d'un tel postulat en termes d'accessibilité symbolique et d'appropriation intellectuelle. Si l'on juge acquise l'abondance de biens et de services culturels, alors il importe de redoubler d'efforts pour offrir en partage à tous - ce qui signifie

de fait à chacun - des compétences sémantiques et des références esthétiques, des codes de lecture et des critères de sélection, bref des dispositions à l'appréciation, afin que les individus de toute extraction puissent distinguer les travaux de valeur et discerner les pratiques stimulantes, en sorte d'en tirer plaisir et profit.

Autant dire que l'éducation artistique doit passer de la pétition de principe à la priorité effective, sur l'agenda de l'exécutif aussi bien que dans les perspectives budgétaires. L'histoire des arts, timidement introduite dans les programmes à partir de la rentrée 2008, n'y suffira pas. Il faut associer l'acquisition de connaissances générales avec l'apprentissage d'une discipline au minimum et la découverte d'œuvres, de monuments ou de spectacles à l'extérieur de l'école. Après trois décennies d'expériences encourageantes, il s'agit maintenant d'assurer la généralisation des solutions de partenariat entre enseignants et artistes (ou écrivains, archéologues, bibliothécaires, conservateurs), de la maternelle à l'université. Rien n'interdit de combiner l'innovation pédagogique avec l'obligation scolaire, bien au contraire. Cette conversion requerra une loi de programmation, la refonte des programmes et des rythmes, la réforme de la formation des maîtres, détruite en 2009 sous prétexte de « mastérisation », la relance des projets d'établissements, le renforcement des pôles de ressources, mais aussi la reconnaissance du droit des intervenants agréés à inclure leurs prestations dans les quotas d'heures imposés pour les allocations chômage. La transmission de la mémoire et la préservation de l'esprit critique sont à ce prix. Qui niera l'urgence de rendre aux enfants et adolescents le goût de la lecture, tout en leur apportant des instruments pour saisir, trier, interpréter les images dont ils sont assaillis de partout ?

Aménager le « partage du sensible » dont nous entretient Jacques Rancière, [3] en vue d'inviter chacun à prendre part à l'élaboration d'un « commun », ne consiste pas tant à distribuer aux indigents les produits de la culture légitime, si précieux soient-ils, qu'à augmenter leur aptitude à contribuer à l'échange social et symbolique. Le citoyen participe à la construction d'un espace public où se confrontent différentes représentations du monde dès qu'il peut froter ses propres émotions aux opinions d'autrui. L'accueil des expressions minoritaires et l'ouverture aux influences étrangères contribuent à l'élargissement de cet espace. Se cultiver tout au long de la vie, de la crèche à la maison de retraite, à la campagne comme à la ville, en banlieue comme au centre, c'est certes lire, regarder, écouter, étudier, méditer, mais aussi réaliser l'alliance du savoir et du faire, du geste et de la pensée. Chacun doit avoir le loisir d'enrichir son quotidien pour nourrir la conscience collective. Dans cette perspective, les pratiques d'amateurs réclament une attention beaucoup plus soutenue de la part des pouvoirs publics. Une telle vision s'oppose à celle qui voudrait remplacer l'ancienne politique de l'offre, déclarée obsolète, par une politique de la demande, à coups de cartes ou de chèques. La substitution de bons d'achat aux crédits pour la création aggraverait la fracture culturelle en favorisant les blockbusters et les bestsellers au détriment des auteurs indépendants. Il s'agit davantage d'élever le degré de discernement que le niveau de consommation ou le taux de fréquentation.

### **L'art de rompre avec le modèle consumériste**

Il importe de procurer aux individus les moyens de faire prospérer leurs facultés et leurs talents plutôt que d'assouvir leurs appétits. En cette matière, les avancées de la collectivité se verraient vite dépassées ou démodées par les assauts de l'industrie, apte à inonder le marché d'appareils et d'événements. Un peuple gavé de télévision se suicide par distraction, avertissait Neil Postman. [4] Des enfants saturés de vidéo dissipent à la fois leur attention et leur empathie, au risque d'atrophier leur relation aux autres, estiment Bernard Stiegler et

Serge Tisseron. [5] Seule une conception dynamique de la culture, entendue comme un travail de traitement des informations et des images, est susceptible d'inspirer la résistance aux automatismes de la consommation sur ordonnance. Éloignés des écrans, les artistes, les écrivains, les cinéastes, les savants ont trop tendance à se désintéresser de la conception, de la réalisation et de la réception des émissions qui visent une audience de masse. La défense d'Arte et la demande de recettes pérennes pour France Télévision composent un bien pâle programme pour contrecarrer les logiques commerciales minant le service public. La gauche a trop vite renoncé dans le domaine audiovisuel aux principes qui guidaient sa politique culturelle.

Il est temps qu'elle donne un exemple de l'audace qu'exige la mutation numérique. L'adaptation du code de la propriété intellectuelle à l'abri d'une ligne Maginot baptisée HADOPI [6] ne règle aucun des problèmes structurels liés à l'essor de l'Internet et des télécommunications : intégration monopolistique des constructeurs informatiques, des opérateurs de réseau, des moteurs de recherche et des fournisseurs d'accès, marginalisation des producteurs et diffuseurs indépendants, exploitation privée des collections publiques, spoliation des auteurs, brouillage des sources, pollution des informations par la réclame, extorsion d'informations confidentielles sous couvert de convivialité.

La numérisation et la valorisation du patrimoine écrit, sonore et visuel relèvent de l'intérêt général. Ces questions sont trop souvent ramenées à des affaires de stockage et de livraison, comme si d'attrayantes marchandises immatérielles chassaient des produits physiques surannés. La vie des archives, des bibliothèques et des musées, ainsi que l'avenir du livre, du disque, du film et même du spectacle vivant, dépend des rapports qui s'instaureront entre leur réalité concrète et leurs alias virtuels à travers des interfaces logiques et des catalogues raisonnés. Il devient urgent d'élaborer des modèles économiques capables de réguler la concurrence, de faciliter la perception des droits d'auteur, d'entretenir la diversité et ménager les marges de l'invention, tout en préservant la liberté des internautes.

Prélèvement proportionnel au flux de téléchargement de l'utilisateur, obligation d'investir dans la production pour les groupes de télédistribution, impôts sur leurs recettes publicitaires ou leurs marges bénéficiaires, taxes sur les matériels ou redevance sur les terminaux, réductions fiscales pour encourager la contribution, licence globale ou forfaits inclus dans l'abonnement... ce ne sont pas les pistes de financement de la création qui font défaut, mais la volonté du législateur de les tracer dans le cadre européen, sans se laisser abuser par les visées à court terme des industriels et de leurs actionnaires. Ses arbitrages auront une incidence directe sur le devenir des professions culturelles : il conviendra de mieux prendre en compte la précarité des statuts, la pluralité des fonctions et les besoins de formation, en commençant par consolider le régime des intermittents.

L'approche sensible de la culture est rétive à l'appréhension chiffrée. Les arts - leur pratique et leur critique - ont un rôle majeur à jouer dans l'avènement d'un mode de développement moins orienté vers le productivisme et le consumérisme. La gauche a fort peu théorisé sur ce thème, bien qu'elle l'ait souvent esquissé au plan local. Les liens s'avèrent pourtant étroits entre les œuvres de l'esprit et l'environnement des hommes. L'importance que ces derniers attribuent à leur épanouissement intellectuel est déterminée par leur enfance, leur éducation et leur situation sociale, mais aussi par les relations et les rencontres que procurent leurs espaces et séquences de vie.

C'est pourquoi les promoteurs de la politique culturelle doivent s'immiscer sans complexe dans les débats concernant l'architecture, l'urbanisme, le paysage, les transports, les rythmes scolaires, la mixité des logements, l'implantation des équipements, la gestion des espaces verts, l'organisation du commerce. Comment l'assiduité hebdomadaire et bientôt dominicale dans ces zones périphériques où les multiplexes côtoient les magasins discount et les hypermarchés ne finirait-elle par ruiner les sites et les rites d'une réception partagée ? Les gens d'art et d'écriture, qui n'avaient guère réagi aux lois de « modernisation économique » votées par la droite, doivent se préoccuper des dérives d'une urbanisation aux ordres de la grande distribution (y compris culturelle) sous peine d'installer pour longtemps, en lieu et place des cités qui virent fleurir la pensée, la ville à trois vitesses décrite par Jacques Donzelot, [7] où la poésie sera un privilège et la rêverie une rareté.

Emmanuel Wallon  
P.-S.

- Voir la présentation de l'ouvrage sur le site [d'Odile Jacob](#).
- Voir l'annonce du débat autour de cet ouvrage à la [Cité des livres](#).
- Voir la réponse d'E.Wallon à l'enquête de [Nonfiction.fr](#) sur les priorités de la gauche en 2012.
- Lire la critique d'André Rouillé sur cet article sur [Paris-art.com](#) avec la [réponse d'E.Wallon](#) (en cliquant sur "Réagir" ou ci-contre pour lire cette dernière).

#### Notes

[1] Voir E. Wallon, « La démocratisation culturelle, un horizon d'action », in Les Cahiers français, n° 348, La Documentation française, Paris, janvier-février 2009, p. 79-86.

[2] « Culture pour chacun, Programme d'actions et perspectives, Projet », Guillaume Pfister & Francis Lacroche, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 28 septembre 2010.

[3] Voir Jacques Rancière, Le Partage du sensible, Esthétique et politique, La Fabrique, Paris, 2000.

[4] Voir Neil Postman, Se distraire à en mourir (1985), rééd. Nova éditions, Paris, 2010.

[5] Voir Serge Tisseron, Qui a peur des jeux vidéo ?, Albin Michel, Paris, 2008 ; Bernard Stiegler & Serge Tisseron, Faut-il interdire les écrans aux enfants ?, Éditions Mordicus, Paris, 2009.

[6] Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet, créée par la loi n° 2009-669 du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet.

[7] Voir Jacques Donzelot, La ville à trois vitesses, Éditions de la Villette, Paris, 2009 ; « La ville à trois vitesses : gentrification, relégation, périurbanisation » (dossier dirigé par J. Donzelot), Esprit, mars-avril 2004.